



## **Commission scolaire francophone Territoires du Nord-Ouest**

Le 5 mai 2017

### **Objet : Calendrier scolaire de l'école Allain St-Cyr 2017-2018**

Chers parents,

Par la présente, je vous fais part du calendrier scolaire de l'école Allain St-Cyr pour l'année scolaire 2017-2018. À l'automne 2016, le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) et l'Association des enseignants des Territoires du Nord-Ouest (AETNO), étaient en négociations pour arriver à une entente collective. L'entente collective a été ratifiée et sera en vigueur de 2016 à 2020. En plus de délimiter les conditions de travail et les échelles salariales des enseignants, un Protocole d'entente intitulé Strengthening Teacher Instructional Practices (STIP) y a été ajouté.

Le protocole d'entente STIP donne l'option aux écoles de rediriger jusqu'à cent (100) heures d'instruction par année, mais le minimum d'heures d'instruction doit être de 945 heures.

Le protocole d'entente STIP a deux raisons d'être; l'une est de donner du temps aux enseignants pour effectuer des tâches professionnelles pendant leur journée de travail, et l'autre est de donner du temps de collaboration professionnelle dans leur journée de travail pour renforcer les pratiques d'instruction des enseignants afin d'améliorer les résultats des élèves. La moitié des heures redirigées est à la discrétion de l'enseignant pour accomplir des tâches professionnelles liées à l'enseignement. Les enseignants demeurent à l'école, ou à un site de réunion prédéterminé s'il s'agit d'une réunion de collaboration avec un groupe d'enseignants de d'autres commissions scolaires pour travailler sur une tâche professionnelle spécifique. L'autre moitié des heures redirigées est gérée par la direction de l'école et/ou la direction générale pour permettre aux enseignants d'effectuer du travail de collaboration telles les communautés d'apprentissage professionnel ou de participer à des activités de développement professionnel liées au plan stratégique de la CSFTNO.

À l'école Allain St-Cyr, le personnel a choisi de rediriger les heures d'instruction suivantes :

- 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> année            71 h pour arriver à 945,5
- 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année            72,5 h pour arriver à 960,4 h

Finalement, les heures d’instruction à l’école demeureront au-dessus du minimum requis par le GTNO. Le personnel de l’ÉASC a choisi de garder les départs hâtifs du jeudi. La journée scolaire se terminera à 14h20 les jeudis), et aussi d’ajouter six journées complètes STIP. Ci-joint, vous trouverez une copie sommaire du calendrier scolaire 2017-2018, ainsi qu’une copie du calendrier détaillé.

Afin de construire le calendrier scolaire de l’ÉASC, la CSFTNO a collaboré avec Yellowknife Education District 1 (YK1) et Yellowknife Catholic Schools (YCS) pour faire concorder le plus possible nos calendriers scolaires. Nous remercions tout particulièrement Metro Huculak et Ed Lippert de YK1 et Claudia Parker et Simone Gessler de YCS pour leur précieuse collaboration. Nous tenons également à remercier le personnel de l’école qui a passé plusieurs heures à étudier les possibilités et arriver à un calendrier scolaire qui fera la meilleure utilisation des heures d’instruction offertes aux élèves. Le Conseil d’administration de la CSFTNO a adopté ce calendrier scolaire lors d’une réunion extraordinaire hier, le 16 mars 2017, mais nous ne pouvions pas le publier, car nous attendions la rétroaction du MÉCF, qu’on a reçue tard la semaine passée.

Le service de garde présentement offert à l’ÉASC étant géré par la Garderie Plein Soleil, la CSFTNO débutera des discussions avec sa directrice générale en mai pour développer un plan pour pouvoir répondre au besoin accru causé par l’ajout des journées STIP au calendrier scolaire, ainsi qu’à l’ajout des enfants de quatre ans à l’école. Nous vous garderons informés quant aux résultats de ces discussions.

Si vous avez des questions par rapport au calendrier scolaire, n’hésitez pas à nous téléphoner au 873-6555 ou à communiquer avec la direction générale par courriel à [yvonne.careen@csftno.com](mailto:yvonne.careen@csftno.com).

Nous vous remercions à l’avance de l’attention que vous porterez à la présente et espérons sincèrement pouvoir compter sur votre précieuse collaboration.

Veillez accepter, chers parents, nos salutations les plus distinguées.

La direction générale de la CSFTNO,



Yvonne Careen

### **Liste de diffusion**

Personnel et parents de l’ÉASC

Commissaires